



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016 A 20H30

**Etaient présents** : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, M. Denis LAUBERT, Alexandre PETIT, Adjoint, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Pierre VOISIN, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle Launay, Dominique DESCHAMPS, Natacha COTTRELL formant la majorité des membres en exercice

**Etait excusé** : M. Jean-Claude PEREL qui a donné procuration à M. Denis LAUBERT

Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

### **Délibération n° 2016 – 1**

#### **Piscine municipale : démolition**

Considérant la fin de la procédure judiciaire, son état général, les difficultés pour effectuer la mise en conformité de l'accessibilité handicapés et des personnes à mobilité réduite, son coût de réhabilitation, les reste à charge pour la commune et l'incidence fiscale pour la population Oucquoise, par 14 votes pour et un vote contre, le conseil municipal décide de démolir les installations de la piscine municipale et confirme le site pour des activités à vocation sportives, de détente et loisirs multigénérationnelles.

### **Délibérations n ° 2015 – 2 :**

#### **Bâtiment 1, 3, 7 Grande Rue : démolition**

Le Conseil Municipal décide de démolir l'immeuble situé à l'angle de la Grande Rue et de la rue de Sonnier, permettant une mise en sécurité du carrefour et la mise en valeur du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

### **Délibération n ° 2015 – 3 :**

#### **Centre de loisirs**

Le Conseil Municipal reconduit pour 2016 l'organisation d'un centre de loisirs dans les mêmes conditions que l'an passé. Celui-ci sera ouvert du 6 au 29 juillet 2016 pour les enfants à partir de 3 ans scolarisés jusqu'au CM2. Le coût journalier est de 13 €, 14 € ou 15 € selon le quotient familial.

### **Délibération n ° 2015 – 4 :**

#### **Mise en séparatif de l'assainissement rue de la Guinguette : demande de subvention, plan de financement prévisionnel**

Dans le cadre du programme de mise en séparatif de la rue de la Guinguette, la dépense prévisionnelle s'élève à 255 600 € HT. La commune dépose un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et auprès de l'Agence de l'Eau. Les subventions attendues représentent entre 60 % et 80 % du montant HT des travaux.

### **Délibération n ° 2015 – 5 :**

#### **Caméra au stade municipal : demande de subvention, plan de financement prévisionnel**

L'installation d'une caméra au stade municipal s'élève à 5 175 € HT et un dossier de demande de subvention est déposé auprès de la préfecture. Les subventions attendues représentent 60 % maximum de la dépense HT.

### **Délibération n ° 2014 – 6 :**

#### **Renouvellement de la mise à disposition du personnel technique au SIAEP**

La commune renouvelle pour 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, la mise à disposition du personnel technique au SIAEP pour des missions ponctuelles.

**Délibération n ° 2014 – 7 :**

**Renouvellement de la mise à disposition du personnel administratif au SIAEP**

Le conseil municipal renouvelle pour 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, la mise à disposition du personnel administratif au SIAEP pour assurer le secrétariat et augmente à 12/35<sup>ème</sup> le temps de travail.

**Délibération n ° 2014 – 8 :**

**Location d'une grange**

Une indemnité de 1 000 € par an sera versée par le syndicat d'adduction d'eau potable pour l'occupation de la grange, située rue des petits canailloux, pour stationner le camion du fontainier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Délibération n ° 2014 – 9 :**

**Club house Football : validation de l'avant-projet sommaire**

Le conseil municipal valide l'avant-projet sommaire du club house football établi par l'agence Bour Esquisse. La surface du bâtiment est de 108 m<sup>2</sup>, l'estimation de la construction s'élève à 110 000 € HT.

**Délibération n ° 2014 – 10 :**

**Aménagement du terrain des forains rue de Tremblay**

Le conseil municipal a retenu l'offre de la SARL Barbosa pour le décapage du futur terrain des forains pour un montant HT de 5 340 €.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 29 Janvier 2016

Le Maire,

